



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# BORNEO

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

#### BORNEO

Code GIFAP : SC

110 g/l d'étoxazole

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Acaricide utilisable en viticulture et arboriculture fruitière.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s) N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de Sécurité S60 : Éliminer le produit et son contenant comme un produit dangereux  
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions sur la fiche de donnée sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau en arboriculture et une zone non traitée de 5 mètres en viticulture.

### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# BORNEO

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique			
1	11	153233-91-1	(RS)-5-tert-butyl-2-[2-(2,6-difluorophenyl)-4,5-dihydro-1,3-oxazol-4-yl]phenetole			
Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque / Mentions de danger Règ. 1272/2008 Dir. 67/548	
1	Non attribué	oui	GHS09	N	H400, H410	R50/53

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Généralités</b>	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Peau</b>	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
<b>Yeux</b>	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Faiblement irritant pour les yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandation spécifique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : non connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de produits de combustion dangereux connus.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

#### Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion de l'emballage ((acide chlorhydrique (HCl), monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN) et gaz nitrés (NOx)).



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# BORNEO

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes :** Éviter le contact avec les yeux.  
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.  
Éloigner les sources d'inflammation.  
Evacuer la zone à risque.
- Pour les secouristes :** Éviter le contact avec les yeux.  
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.  
Éloigner les sources d'inflammation.  
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

#### Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à une température supérieure à 0°C.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Assurer une ventilation adéquate.

#### Protection individuelle :

##### Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

##### Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

##### Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

##### Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# BORNEO

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide opaque
Couleur	Blanc
Odeur	Pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7,7 (dans l'eau à 1% à 24°C) (CIPAC MT 75.2 handbook F)
Point de fusion / point de congélation	-4.3°C (point de congélation)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Point d'éclair	> 70°C (Abel-Pensky)
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,03 g/ml (20°C) (CIPAC MT3.3.2 handbook F)
Densité apparente	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de l'etoxazole = 0,0704 mg/l ; 20°C)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (etoxazole : log Pow = 5,5 ; 20°C)
Température d'auto-inflammabilité	Non auto-inflammable jusqu'à 600°C (EEC A.15)
Température de décomposition	L'etoxazole ne se décompose pas jusqu'à 450°C (EEC A.16)
Viscosité dynamique	31-452 mPa.s (taux de cisaillement 504 à 10,58 s <sup>-1</sup> à 20°C) (OCDE 114)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Aucune (EEC A.14)
Propriétés oxydantes	Aucune (EEC A.17)
Propriétés comburantes	Non déterminé

### 9.2. Other information

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	42 mN/m (0.166 ml/l ; 20°C) (EEC A.15)

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

## BORNEO

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les données toxicologiques expérimentales du mélange ne sont pas disponibles. Les données suivantes proviennent d'une formulation similaire :

Nom	Suspension concentrée à 110 g/L d'étoxazole (formulation similaire)
<b>Toxicité aiguë</b>	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg (EEC B.1.)
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg (EEC B.3)
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : > 1,09 mg/l (concentration maximale réalisable ; corps entier) (OCDE 403)
<b>Irritation</b>	
Peau	Non irritant (EEC B.4)
Yeux	Faiblement irritant (EEC B.5)
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant (Test de Magnusson et Kligman) (EEC B.6)
Les données suivantes sont applicables aux substances listées ci-dessous :	
<b>Autres informations toxicologiques</b>	<b>Étoxazole (substance active)</b>
	- Génotoxicité: négative (OCDE n° 471/472, 473, 476, Guide Test UKEMS, EEC B.12)
	- Cancérogénicité (rat, souris) : pas d'effet cancérogène (OCDE n°453, 451)
	- Etude de reproduction multi-génération : pas d'effet (OCDE n°416)
	- Tératogénicité : négative (OCDE n°414)

En se basant sur les données disponibles, pas de critère de classification pour les classes de risques considérées.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques expérimentales du mélange ne sont pas disponibles. Les données suivantes proviennent d'une formulation similaire :

## 12.1. Toxicité

Nom	Suspension concentrée à 110 g/L d'étoxazole (formulation similaire)
<b>Daphnie</b>	Toxicité aiguë, CE50-48h ( <i>Daphnia magna</i> ) : 19 µg/l (OCDE 202)
<b>Abeille</b>	Toxicité aiguë de contact, DL50 ( <i>Apis mellifera</i> ) : >100 µg s.a./abeille Toxicité aiguë orale, DL50 ( <i>Apis mellifera</i> ) : > 100 µg s.a./abeille (OEPP 170)
<b>Nom Poisson</b>	<b>Étoxazole (substance active)</b>
	Toxicité aiguë, CL50-96h ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) : 2,8 mg/l (test semi statique) (OCDE 203)
	Toxicité aiguë, CL50-96h ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) : 1,4 mg/l (test semi statique) (OCDE 203)
<b>Daphnie</b>	Toxicité aiguë, EC50-48h ( <i>Daphnia magna</i> ) : 7,1 µg/l (OCDE 202)
	Toxicité chronique, 21 jours ( <i>Daphnia magna</i> ) : NOEC = 0,20 µg/l (OCDE 202)
<b>Invertébré benthique</b>	Toxicité aiguë, CL50-10j ( <i>Chironomus riparius</i> ) = >56 mg/kg (ASTM Guideline E1706-95b)
<b>Algue</b>	Toxicité aiguë, CE50-72h ( <i>Selenastrum capricornutum</i> ) : E <sub>b</sub> et rC50 = >10 mg/l; (OECD 201)
<b>Oiseau</b>	Toxicité aiguë DL50 (colvert) : >2000 mg/kg pc (Draft OCDE, FIFRA §71-1)
<b>Abeille</b>	Toxicité aiguë de contact, DL50-48h ( <i>Apis mellifera</i> ) : >200 µg s.a./abeille (FIFRA §141-1, OEPP 170)
	Toxicité aiguë orale, DL50-48h ( <i>Apis mellifera</i> ) : > 200 µg s.a./abeille (FIFRA §141-1, OEPP 170)
<b>Ver de terre</b>	Toxicité aiguë orale, CL50-14 jours ( <i>Eisenia foetida</i> ) : >1000 mg/kg de sol (OCDE 207)
<b>Microorganismes du sol</b>	Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 0,35 mg sa / kg sol sec. [SETAC – Procédures d'évaluation du



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### BORNEO

comportement dans l'environnement et de l'écotoxicité des pesticides]

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Nom

Dégradation biotique

Dégradation abiotique

**Étoxazole (substance active)**

Non facilement biodégradable (OCDE 301D – test de la bouteille fermée)

Hydrolyse (OCDE 111) pH5 : DT50 = 9,6 jours à 20°C

pH7 : DT50 = 147-161 jours à 20°C

pH9 : DT50 = 165-217 jours à 20°C

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

Bioaccumulation

**Étoxazole (substance active)**

Coefficient de partage octanol-eau : Log Pow = 5,5 (20°C) (EEC A.8)

Facteur de bioconcentration (BCF), 30 jours d'exposition (*Oncorhynchus mykiss*): 2500 – 3300 (temps dépuratif : CT50=3-6 jours – poisson entier (OCDE 305E))

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Nom

**Étoxazole (substance active)**

Adsorption  $K_{oc}$  : 4910 - 11000 ml/g

Desorption  $K_{ocdes}$  : 11850 to 40750 ml/g

La substance est donc légèrement mobile à immobile (OCDE 106)

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre : ADR / RID**

**Transport fluvial : ADNR**

**Transport maritime : IMO / IMDG**

**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR**

#### 14.1. Numéro ONU

3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Contient de l'étoxazole)

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, LIQUID, N.O.S. (Contains: etoxazole)

/ IATA-DGR :

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

#### 14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spécifique

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# BORNEO

---

## 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

---

### 15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Sections modifiées lors de la mise à jour** : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

**Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :**

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :**

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE.

Cette fiche complète l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---